

**Différentes compétences que l'on peut évaluer en fonction du niveau**

<b><i>L'élève en petite section</i></b>	
<b><i>individuellement</i></b>	<b><i>collectivement</i></b>
- s'investit dans la diction ou chant d'une comptine apprise en classe même si sa participation est partielle (début, fin ou partie de phrases...).	- intègre progressivement les rituels qui préparent le chant en chœur en groupe restreint (classe maximum) sur des moments courts (10mn au plus) : Avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>• temps d'échauffement ritualisés,</li> <li>• temps de silence, de préparation (concentration),</li> <li>• temps d'écoute des autres ou d'un soliste.</li> </ul>
- au cours de l'apprentissage d'une comptine, est capable d'adapter progressivement sa posture aux moments d'écoute et de répétition.	- a le souci de respecter les règles de partage des rôles (groupe questions, groupe réponses...).
- est capable de répéter même avec des défauts de prononciation l'enchaînement d'une phrase musicale de la comptine (3, 4 mots).	
- est capable de dire seul un extrait de la comptine. Il sait prendre un rôle même très court de soliste.	
- dans une comptine, sait associer, même partiellement, paroles et gestes ou paroles et bruitages.	
- sait choisir et proposer une comptine qui lui a plu pour être reprise par la classe.	
- connaît partiellement ou complètement 8 à 10 comptines parlées ou chantées apprises dans l'année.	
- reprend spontanément ou non une comptine en accompagnement à d'autres activités.	

## ***L'élève en moyenne section***

<b><i>individuellement</i></b>	<b><i>collectivement</i></b>
- s'investit dans la diction ou le chant sur la totalité d'une comptine courte.	- connaît et respecte les règles qui préparent le chant en chœur sur un groupe variable (une ou deux classes) sur un moment plus long (15mn).
- adopte une posture adaptée aux différents temps d'apprentissage d'une comptine (écoute avant de faire, respect de la consigne, phase d'entraînement pour tout prononcer en respectant le rythme...).	- connaît au-delà du rituel quelques éléments qui expliquent la nécessité de ces règles.
- est capable, dans une phase d'apprentissage de répéter l'enchaînement d'un ver avec le souci de respecter le rythme et la prononciation des paroles.	- est capable de tenir un rôle déterminé à l'avance soit par l'enseignant, soit suite à une décision collective : soliste, en sous groupes...
- est capable de dire seul une comptine parlée récemment apprise en respectant le rythme.	- est capable de différencier la posture de spectateur auditeur et la posture d'acteur et de passer de l'une à l'autre.
- est capable de chanter seul une comptine ou un chant court récemment appris en modulant approximativement sa voix selon la mélodie.	
- est capable de dire ou chanter même partiellement n'importe quelle comptine apprise dans l'année.	
- sait coordonner gestes ou percussions appris en accompagnement d'une comptine.	
- sait choisir ou rappeler l'air ou le rythme d'une comptine ou petite chanson précédemment vue en classe.	

## ***L'élève en grande section***

<b><i>individuellement</i></b>	<b><i>collectivement</i></b>
- s'investit sur un temps plus long sur la diction ou le chant de deux ou trois comptines avec le souci de synchronisation avec le groupe classe.	- est capable de respecter et rappeler les règles qui préparent le chant en chœur (participation à une chorale de cycle 2).
- sait se situer dans les différents temps d'apprentissage d'une comptine ou d'une chanson et est capable d'en rappeler la nécessité.	- est capable de tenir un rôle de chef d'orchestre ou de meneur sur des temps courts avec un groupe restreint.
- est capable de chanter ou de dire seul n'importe quelle comptine apprise dans l'année en ayant le souci d'en respecter le rythme et la mélodie (même si la justesse reste encore à parfaire).	- est capable de tenir des rôles variables (soliste, sous groupe chargé d'une partie) et d'en changer à la demande.
- est capable de respecter la durée de silence en suivant le tempo en pratiquant le chant intérieur sur une partie de la comptine.	- est capable de passer d'une posture d'auditeur à une posture d'interprète avec un regard critique.
- est capable de scander le rythme de tout ou partie d'une comptine simple (percussion corporelle) ou d'en marquer le tempo.	
- est capable d'adapter son chant ou sa diction à un changement de tempo.	
- est capable de faire des propositions pour varier l'interprétation d'une comptine ou d'un chant connus.	
- a le souci de la justesse et essaie de corriger les erreurs perçues.	